

Préavis n° 05 / 2023 de la Municipalité au Conseil général

<u>Dicastère</u>: Finances

# Budget pour l'année 2024

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## Le budget 2024 présenté par la Municipalité est déficitaire à hauteur de CHF 93'084.00.

Les explications qui suivent vous apporteront des précisions sur les décisions prises par la Municipalité :

#### 11 Administration

#### 11.301 Salaires divers administration

Suite à la démission de Madame Eliane Roch, secrétaire adjointe et préposée au contrôle des habitants, deux nouveaux employés ont été engagés en octobre 2023. Il est difficile aujourd'hui de connaître l'impact financier précis des salaires sur l'année 2024 et c'est la raison pour laquelle la somme des comptes 2022 a été prise en considération.

#### 35 Bâtiments communaux

35.314 Entretien église, collège et autres bâtiments

#### Moutonnerie

Lors des discussions que la Municipalité a eues avec les sociétés locales, certaines ont souhaité avoir l'usage de la moutonnerie pour entreposer leur matériel. Il a donc été convenu que les sociétés concernées se chargeraient des rénovations du bâtiment et que la Commune prendrait à sa charge les fournitures pour ces travaux à hauteur de CHF 70'000.00.

#### Salles communales

Dans un souci d'économie d'énergie, la Municipalité envisage l'installation de 25 panneaux solaires (~50 m2) sur le toit des salles communales. Cette énergie servira à couvrir une partie des frais d'électricité de l'hôtel communal.

43 Routes

43.314 Entretien des routes

43.451 Participation cantonale / féd.

Dans la continuité des travaux réalisés en 2023, la Municipalité va entreprendre la réfection de la chaussée de la Route d'Apples (enlèvement des dernières plaques de béton). Cette décision est également prise en raison des subventions cantonales qui peuvent être touchées pour ces travaux (~env. 45%) ainsi que de la péréquation intercommunale encore applicable sur les routes.

### 83 Service du gaz

Vu la conjoncture et afin de s'aligner sur les tarifs appliqués par notre fournisseur, Valgaz SA, une nouvelle augmentation d'environ 10% doit être appliquée afin de couvrir une partie de nos charges.

#### Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis n° 05 / 2023 de la Municipalité ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

#### décide:

 d'accepter le budget 2024 présenté par la Municipalité se soldant par un excédent de charges de CHF 93'084.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 06 novembre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Ch. Croisier

Annexe: - Budget par ordre administratif

La Secrétaire:

G. Neuenschwander

Présenté en séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Préavis 05/23 – Budget 2024

Page 2